



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.098

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
à compter du 1^e Juillet 2011
de la Piscine Couverte de ROYAN***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010 intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 03 avril 2008 (DC N°08/101) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN à compter du 1^{er} juillet 2008 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 11 avril 2008,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juillet 2011 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – DROIT D’ENTREE</u>		
○ <u>Entrée</u>		
- Adultes	2,95 €	3,00 €
- Militaires-Etudiants	2,10 €	2,15 €
- Scolaires (Jusqu’à 16 ans)	1,80 €	1,85 €
○ <u>Carte d’abonnement</u> (15 Entrées)		
- Adultes	29,70 €	30,30 €
- Militaires-Etudiants	20,30 €	20,70 €
- Scolaires (Jusqu’à 16 ans)	16,90 €	17,25 €
○ <u>Carte d’entrée annuelle</u> (1 Personne)	129,40 €	132,00 €
<u>II – LECONS DE NATATION</u>		
○ La leçon	13,50 €	13,80 €
○ Carte de 6 Leçons	66,00 €	67,30 €
○ Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	76,10 €	77,60 €
<u>III – LIGNES D’EAU</u>		
<i>(Hors horaires publics/Sécurité réglementaire à charge de l’organisateur)</i>		
○ Groupe (2 Lignes d’eau/Séance)	43,30 €	44,20 €
<u>IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE</u>		
○ La séance	6,40 €	6,50 €
○ La carte de 10 séances	59,15 €	60,30 €
<i>De reverser 50 % des montants perçus sur les séances de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé, chargé de mettre en œuvre cette activité.</i>		

- D’encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l’accomplissement
des formalités légales
le 21 mars 2011

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD